

ENTRE LES SOUSSIGNES :  
M ou MME DORIAN DIDIER  
« Girou »  
46700 MONTCABRIER  
Propriétaires pour la location de GIROU 46700 MONTCABRIER – France.

ET M. ----- Bénéficiaire de la location

Adresse : -----  
-----  
-----  
-----

Numéro de Téléphone: -----

Email: -----

Date d'arrivée (16h00) : -----

Date de départ (10h00) : -----

Nombre d'adultes : -----

Nombre d'enfants : ----- Agés de : -----

Prix du séjour -----Euros

Acompte (25%) -----Euros (ci-joint)

Solde -----Euros (à régler sur place, à l'arrivée des locataires)

Taxe de séjour (0.55€ par nuit par personne de plus de 13 ans)

Le locataire se déclare d'accord sur les termes de ce contrat, après avoir pris connaissance des conditions générales en page 2. Aucune rature ni surcharge ne sera acceptée dans la rédaction du contrat.

Cette location prendra effet si nous recevons le présent contrat daté et signé, accompagné de l'acompte à régler par cheque bancaire libellé à l'ordre de M. ou Mme DORIAN Didier

Avant le.....

A renvoyer à M. et Mme DORIAN Didier Girou 46700 MONTCABRIER - France.

A ----- le -----20 - -  
(signature du propriétaire)

A----- le -----20- - -  
lu et approuvé  
(signature du locataire)

## RENSEIGNEMENTS DIVERS :

Gîte pour 8 personnes :

L'eau et le gaz sont inclus dans nos tarifs.

Pour l'électricité : du 01 mai au 20 septembre il sera facturé le dépassement de 130 kw/h hebdomadaire (50kw/h le reste du temps).

Chauffage électrique dans toutes les pièces.

Taxe de séjour (tarif : 0.55 € par nuit et par personne de plus de 13 ans).

Sans accord préalable, les locations commencent les samedis à 16H et se terminent les samedis à 10H.

Les couettes et oreillers sont fournis, mais veuillez apporter vos propres draps, serviettes et torchons.

Vous disposez d'un lave linge, d'un lave vaisselle, d'un micro-ondes, d'une TV et d'un fer à repasser.

Un service de nettoyage de la location à la fin du séjour est possible (coût 60 € – veuillez nous prévenir au moins 48 h avant la fin de votre séjour).

Les chèques sont effectués à l'ordre de M. et Mme DORIAN Didier.

La réservation et l'acompte sont à renvoyer à M. et Mme DORIAN Didier 46700 MONTCABRIER – France.

0565365677

0625762641 - 0687569636

Internet : <http://pagesperso-orange.fr/girou46/>

Email : [girou46@orange.fr](mailto:girou46@orange.fr)

## CLAUSES DU CONTRAT :

### Conditions générales de location

- 1) La location Girou ; propriété de Monsieur et Madame DORIAN Didier ; est offerte en location saisonnière du samedi 16H au samedi 10H.
- 2) Un état des lieux ainsi que le relevé du compteur électrique seront fait à l'arrivée et au départ (voir renseignements divers).
- 3) Le locataire signataire du présent contrat, conclu pour une période ne pouvant en aucun cas excéder la durée initialement prévue, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue de la période de location.
- 4) Une caution de 800 Euros sera demandée par le propriétaire, cette caution sera remboursée le jour du départ, déduction faite des dégradations ou du coût de remise en état des lieux. Si la dégradation dépasse le montant de la caution, la différence sera à la charge du locataire. En cas de désaccord, le propriétaire peut faire appel à un huissier. Les frais du constat de l'Huissier seront couverts par le locataire.  
Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux. Il s'engage à rendre le Gîte à son départ aussi propre qu'il l'aura trouvé à son arrivée.
- 5) Obligation de veiller à ce que la tranquillité de l'immeuble et du voisinage ne soit pas troublée par le fait du preneur, de sa famille ou des gens à son service.
- 6) Si le nombre de locataires dépasse le maximum de 8 personnes sans accord préalable, le propriétaire se réserve le droit de refuser les locataires supplémentaires ou de rompre le contrat.
- 7) Le locataire s'engage à prévenir le propriétaire dans les moindres délais en cas de panne ou de défection des divers équipements installés dans le Gîte ou les alentours, y compris la piscine. Le propriétaire s'engage à le faire réparer ou le remplacer le plus rapidement possible, mais ne peut garantir de la régularité des services publics d'eau et d'électricité.
- 8) Le propriétaire décline toute responsabilité quant aux accidents ou dommages survenus sur l'ensemble de la propriété y compris la piscine. Le preneur affirme que lui-même et les personnes qui habiteront avec lui sont exemptés de toute maladie contagieuse ; en cas de maladie, le preneur serait tenu de payer les frais de désinfection des lieux loués et autres dommages.
- 9) Les animaux ne sont pas acceptés par le propriétaire.
- 10) Interdiction d'apporter et d'utiliser un appareil de chauffage dans les lieux loués. Au cas où cette interdiction ne serait pas respectée, le locataire serait seul responsable de toutes les conséquences à cette utilisation.
- 11) Paiement :
- 12) Réservation : La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 25% du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée en page 1.
- 13) Solde : Le solde de la location et la caution de 800 Euros seront versés sur place, à l'arrivée des locataires. Toute infraction de cette clause pourrait entraîner la résiliation du présent contrat au tort du locataire. Le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.  
Condition d'annulation :  
Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou télégramme au propriétaire. Après déduction des frais d'administration, l'acompte est restitué quand "la location" a pu être relouée pour la même période et au même prix. L'acompte reste acquis au propriétaire en cas de non relocation.
- 14) En cas d'annulation dans les huit semaines précédant la période de la location le solde ainsi que l'acompte restent acquis au propriétaire.  
Interruption du séjour :  
En cas d'interruption du séjour par le locataire, il ne sera procédé à aucun remboursement.
- Assurances :  
Le locataire est tenu d'assurer ses propres biens. Il est fortement recommandé de souscrire une assurance d'annulation.
- Litige :
- 15) Tout litige concernant l'état descriptif ou l'état des lieux devra être soumis au propriétaire dans les trois jours de l'entrée en jouissance des lieux loués. La responsabilité du propriétaire ne pourra dépasser le montant de la location.
- 16) A défaut d'accord intervenu entre les deux parties, attribution exclusive est faite au tribunal du lieu où se trouve la location.
- 17)

A ..... le .....20 - - -  
(signature du propriétaire)

A ..... le .....20 - - -  
lu et approuvé (signature du locataire)